



C'est quoi ?

Un **pré-verger** est un milieu hybride entre la prairie pure et le verger haute-tige, dans lequel on associe deux types de production, l'herbe et le fruit.

Les vergers hautes tiges ont tendance à régresser dans nos régions. Même s'ils ne sont plus abattus comme dans les années 60, les arbres morts ne sont plus remplacés.

Pourquoi les mettre en place ?

L'association de l'arbre et de la prairie présente certains avantages. Comme pour tout arbre en prairie, le fruitier fournit de l'**ombre aux animaux**. Les fruitiers ont pour avantage, grâce à la production de fruits, de **multiplier les étages de production**.

L'intérêt des anciens vergers pour **la biodiversité** sont nombreux. Ils jouent un rôle d'abri pour de nombreuses espèces d'oiseaux cavernicoles et constituent une importante réserve pour les pollinisateurs, d'autant plus si le verger est diversifié.

Les fruits des prés-vergers ont de plus en plus d'**intérêt vis-à-vis du consommateur**. En effet, la plus faible densité à l'hectare des fruitiers hautes tiges et la rusticité des variétés choisies, éloignent les maladies fongiques, ce qui permet de **réduire** le recours aux **pesticides**.



Comment les mettre en place ?

Avant de penser à la plantation des fruitiers, il est primordial de se poser les questions suivantes :

- Quel est l'objectif de production ?
- Comment seront utilisés/transformés les fruits ?
- Comment seront-ils commercialisés ?
- Quelle est la surface sur laquelle il est possible de planter un verger et quel est le contexte pédoclimatique ?

Le choix des essences implantées devra être réfléchi en fonction du contexte pédoclimatique et des possibilités de commercialisation/transformation.

Les objectifs de l'agriculteur qui devront être pris en compte sont les suivants :

- Quelle part du temps de travail sera dédiée au projet ?
- Quelles cultures sont présentes sur la ferme ? Car il faudra éviter de choisir des variétés dont la maturité concordera avec des périodes importantes comme la moisson ou lors de la récolte des fourrages.

Le **pré-verger** peut être **exploité comme les autres prairies** de la ferme. Cependant, lors de la définition du projet, il faudra veiller à pouvoir séparer facilement certaines zones de la prairie durant les périodes de fructification. En effet, les ruminants sont friands des fruits qui tombent des arbres à maturité, ce qui peut entraîner l'acidose du rumen.

Pour éviter les problèmes d'acidose, il faudra pouvoir facilement retirer les animaux des prairies sur lesquelles certaines espèces arrivent à maturité. De plus, les fruits doivent être récoltés dans de bonnes conditions notamment le contact entre les déjections des animaux et les fruits doit être évité. Le **pâturage tournant** peut être une bonne alternative, car certaines parcelles peuvent être débrayées sans pour autant nuire à l'alimentation du bétail ou augmenter la charge de travail de l'éleveur dans son élevage.

Dans le projet de plantation, pour optimiser le rendement, il faudra éviter de planter des espèces avec de grands écarts de maturité dans un même espace. Rassembler les fruitiers arrivant à **maturation à une même période** permettra de limiter le temps sans bétail dans la parcelle et donc d'augmenter la flexibilité du pâturage.



Les cultiver et les valoriser ?

Les coûts à la plantation sont variables et dépendent de beaucoup de paramètres (type de protection contre le bétail, présence de cages à campagnols, tuteurs, ligatures, terreau, main d'œuvre). On estime le coût à la plantation **par un professionnel entre 70 et 120 € par arbre**. Le choix des protections et le relief du terrain vont être déterminants. Un **subside** à la plantation peut être demandé à la Région wallonne. Les montants sont les suivants : 20 €/arbre lorsqu'ils sont plantés par les particuliers et 30 €/arbre lorsqu'ils sont plantés par des professionnels.

Une fois plantés, les arbres demandent un entretien tous les ans. Il faudra en effet suivre les arbres régulièrement pour les **tailles de formation** pendant les **5 premières années** et les **tailles d'élagage** par la suite. Il faut également prendre en compte l'ajustement des ligatures, le binage et/ou le paillage du pied des arbres ainsi que l'amendement dans le coût de l'installation.

Chaque année, 180 kg de fruits par arbre seront produits en moyenne si on ne tient pas compte du phénomène d'alternance.

Un producteur peut vendre sa production sur pied à **0,2 €/kg** à la personne qui viendra récolter les fruits. Celle-ci les revendra à des transformateurs ou à d'autres revendeurs à 2 €/kg pour les fruits de table et à 0,4 €/kg pour les fruits de transformation. Les rendements à la récolte dépendent évidemment du type de récolte : cueillette à l'échelle ou ramassage au sol.

Le pré-verger est une des variantes de la **Méthode Agro-Environnementale et Climatique MC4** « prairie de haute valeur biologique ». L'exploitant agricole qui souhaite s'engager dans la méthode reçoit une prime de 450 €/ha/an pendant 5 ans. Plus d'informations sur cette mesure sont disponibles sur le site www.natagriwal.be.

Contacts

PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT : Audrey POLARD • apolard@pnpe.be • +32 (0)488 981 156

PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES : Hervé LUST • h.lust@pnpc.be • +32 (0)68 54 46 02

PNR SCARPE-ESCAUT : Aurore DLUGON • a.dlugon@pnr-scarpe-escaut.fr • +33 (3)27 19 19 70

RÉFÉRENCES :

- SALON PROFESSIONNEL DE L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE (SPAF). 17-09-2019. THIEULAIN. FICHE TECHNIQUE DE L'ATELIER PRÉ-VERGER, B. CERISIER (DIVERSIFRUIT).

16 FICHES AUTONOMIE FOURRAGÈRE

1. Le compostage
2. Les méteils
3. Les prés-vergers
4. La luzerne
5. La méthode Obsalim
6. L'équilibre des rations et l'autonomie alimentaire
7. Valeur nutritionnelle du lait et durabilité des élevages laitiers
8. Procross
9. La vache heureuse
10. Le pâturage tournant
11. Améliorer la qualité des fourrages
12. La betterave fourragère
13. Le diagnostic prairie
14. L'affouragement en vert
15. Concilier les enjeux écologiques et la gestion du parasitisme
16. Le séchage du foin en grange

Vous avez trouvé cette fiche intéressante ?

D'autres informations techniques sur les sujets de l'autonomie fourragère repris ci-dessus sont accessibles sur :

- le site internet **Ecorurable** (<http://interreg-ecorurable.eu/?DocumentatioN>)
- ou sur demande à
 - **Parc naturel des Plaines de l'Escaut**
Audrey POLARD • apolard@pnpe.be • +32 (0)488 981 156
 - **Parc naturel du Pays des Collines**
Hervé LUST • h.lust@pnpc.be • +32 (0)68 54 46 02
 - **Parc naturel régional Scarpe-Escaut**
Aurore DLUGON • a.dlugon@pnr-scarpe-escaut.fr • +33 (3)27 19 19 70